

Bilan Carbone et Entreprise Citoyenne

Editorial

De nos jours, les risques liés aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux impliquent d'inscrire l'activité de toute entreprise dans une démarche de développement durable. Au-delà d'un programme pouvant satisfaire les parties prenantes, la prise en compte des ressources et de la biodiversité font partie désormais des valeurs des entreprises et de leurs collaborateurs. Dans ce cadre, la méthode **Bilan Carbone** permet de passer en revue toutes les activités d'une entreprise (flux de personne, de marchandise, d'énergie, etc.) et d'évaluer les émissions de Gaz à Effet de Serre qu'elles engendrent. Le Bilan Carbone propose une méthode qui permet de transformer l'activité de l'entreprise en équivalent carbone. L'activité de chaque entreprise peut ainsi être comparée par rapport à son impact environnemental.

Méthodologie

La durée d'une étude Bilan Carbone dépend de la nature des activités étudiées. En général, une **étude moyenne est effectuée en 3 à 6 mois**, en fonction de la disponibilité des informations nécessaires.

Chiffres clefs

Le niveau maximal d'émission que la terre peut supporter pour stopper l'accroissement de l'effet de serre est de 1,8 tonnes EqCO₂ par personne par an. Or actuellement, l'émission annuelle moyenne d'un français est de 2,5 tonnes en équivalent carbone tous gaz pris en compte...alors je vous laisse présager des résultats pour une entreprise !

Suite du Bilan Carbone

L'objectif final de la mise en place d'un bilan carbone est de savoir à quel niveau se situe son entreprise.

Ensuite deux types d'actions peuvent être prises :

- Tout d'abord **réduire les émissions** de carbone à la **source** lorsque cela est possible.
- Ensuite, une fois que ce travail de réduction des sources d'émissions a été réalisé, il est possible de faire de la **compensation de Carbone**.

Mis en place à la suite du Protocole de Kyoto, le processus de la compensation volontaire de carbone combine trois mécaniques : le calcul des émissions proprement dit, la conversion monétaire de ce volume, le financement d'un « projet » de compensation.

La participation à une action de développement au niveau des pays en voie de développement, pourra donner lieu à un label en fonction du programme de développement choisi et faire l'objet d'une communication vis-à-vis de vos clients. De plus, le montant versé pour le financement d'un projet de compensation est déductible des impôts.